Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026122-DE

L'Isle-sur-la-Sorgue

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-122 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL 2026

Nombre d'élus		
En exercice	**Présents**	**Votants**
35	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 4 novembre 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :
Mme Amélie GHIGO-DIAZ, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Alain OUDARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Wiliam COURCINOUX, M. Roman WIEVIORKA, M. Christian MONTAGARD, Mme Nassera FERRADJI, Mme Claire CLARETON, Mme Sandra ROELANDTS-DELAVAL, M. Gérard GAILLARD, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, M. Philippe ROUX, M. Alain PARENT, M. David GALERA, Mme Valérie BASIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Laurent PAILLET.

Procurations :
Mme Céline DOUSSOT-MOREL donne pouvoir à M. Laurent PAILLET, Mme Florence CHAMBON donne pouvoir à M. Pierre GONZALVEZ, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Chantal ROUBAUD donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX.

Le conseil municipal a adopté le budget primitif du budget principal par délibération n° 2026-057 du 28 avril dernier. Certains éléments sont venus modifier les prévisions budgétaires initiales et nécessitent une décision modificative.

Ainsi, en fonctionnement,

- Le chapitre 78 (Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions) est abondé de 113 000,00 € afin de permettre, la reprise des provisions pour créances douteuses et des risques de contentieux constituées en 2025
- Le chapitre 011 (Charges à caractère générale) est diminué de 50 000,00 € grâce à la maitrise des coûts de l'énergie
- Le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) est augmenté de 50 000,00 € en vue de verser un complément de subvention au CCAS
- Le chapitre 68 (Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions) est augmenté de 113 000,00 € afin de permettre la reconstitution des provisions

En investissement,
- Le chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisations) est abondé de 280 000,00 € pour

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026122-DE

constater les cessions effectives de deux maisons d'habitation (anciennement affectées au gardien du stade des Capucins et au directeur de l'école de Saint-Antoine),

- Le chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves) est augmenté de 167 000,00 € au vu du reversement FCTVA
- Le chapitre 13 (Subventions d'investissement) est augmenté de 182 600,00 € suite à la notification d'une subvention DSIL pour les travaux de sécurisation du centre-ville par le déploiement de bornes pneumatiques (109 000,00 €), de l'obtention d'une subvention d'Aroma Zone pour la végétalisation de la cour de l'école Lucie Aubrac (16 000 €) et la participation du Syndicat des Eaux au travaux de la route de Saumane (57 600 €),
- Le chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) est diminué de 463 000,00 € pour prendre en compte les recettes supplémentaires du FCTVA et de la subvention obtenue ainsi que des deux cessions immobilières,
- Le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) est diminué de 10 000 € pour le redéploiement des crédits sur un chapitre opération
- Le chapitre 21 (Immobilisations corporelles) est augmenté de 26 000,00 € au global : +109 000,00 € pour des travaux supplémentaires sur les bornes pneumatiques suite à l'obtention de la DSIL, +57 600 € de travaux de voiries sur la route de Saumane, -140 600,00 € pour le redéploiement des crédits sur des chapitres opérations
- Le chapitre OP25B (Voies cyclables) est abondé de 124 000,00 € afin de rectifier une erreur d'imputation lors de l'élaboration du budget primitif.
- Le chapitre OP26B (Extension cimetière) est abondé de 10 000 € pour la réalisation d'une étude hydrogéologique
- Le chapitre OP26C (Travaux cuisine centrale) est abondé de 16 600 € pour des travaux sur la chambre froide

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver par chapitre la décision modificative n°1 du budget principal 2026 présentée ci-dessous.

Section de FONCTIONNEMENT	
Recettes	
Chapitre 78, article 7815	+ 50 000,00 €
Chapitre 78, article 7817	+ 63 000,00 €
TOTAL	**+113 000,00 €**
Dépenses	
Chapitre 011, article 60618	- 50 000,00 €
Chapitre 65, article 657363	+50 000,00 €
Chapitre 68, article 6815	+ 50 000,00 €
Chapitre 68, article 6817	+ 63 000,00 €
TOTAL	**+113 000,00 €**
Section d'INVESTISSEMENT	
Recettes	
Chapitre 024, article 024	+280 000,00 €
Chapitre 10, article 10222	+167 000,00 €
Chapitre 13, article 13158	+ 57 600,00 €
Chapitre 13, article 1328	+ 16 000,00 €
Chapitre 13, article 13362	+109 000,00 €
Chapitre 16, article 1641	-463 000,00 €
TOTAL	**+166 600,00 €**
Dépenses	
Chapitre 20, article 2031	- 10 000,00 €
Chapitre 21, artilce 21318	- 16 600,00 €
Chapitre 21, article 2151	- 66 400,00 €
Chapitre 21, article 2152	+109 000,00 €
Chapitre OP25B, article 2151	+124 000,00 €
Chapitre OP26B, article 2031	+ 10 000,00 €
Chapitre OP26C, artlce 21318	+ 16 600,00 €

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026122-DE

TOTAL +166 600,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-41,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2026-057 du 28 avril 2026 portant adoption du budget primitif du budget principal de la ville,

VU l'avis favorable de la commission fonctionnement de la commune du 3 novembre 2026,

APRÈS en avoir délibéré, **DECIDE**

Considérant qu'il convient de modifier les inscriptions budgétaires,

Article 1 : d'approuver par chapitre la décision modificative n°1 du budget principal 2026 qui s'équilibre :
• En section de fonctionnement pour un montant de : + 113 000,00 €
• En section d'investissement pour un montant de : + 166 600,00 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 10 novembre 2026

Monsieur Denis SERRE
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire

Publiée le 12 novembre 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.